

COMMUNE DE ROSET-FLUANS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{er} juillet 2011

L'an deux mil onze, le premier juillet, le Conseil municipal de la commune de Roset-Fluans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud GROSPERRIN, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : vendredi 24 juin 2011

PRESENTS :

M. Arnaud GROSPERRIN, Maire
MM. Louis MARTIN, Christophe GESLOT et André COSTANTINI, Adjoint
Mmes Josette COUETTE, Germaine DEMILLIERE Claudie GARNIER, Conseillères
M. Christophe CANNELLE, Conseiller

ABSENTS :

Mmes Sophie CRETIN et Sylvie ZILIO
M. Martial GOUNAND

Mme Josette COUETTE a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de séance 20 H 30.

Ordre du jour

Approbation du procès verbal du 27 mai 2011
Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal

Délibérations :

- 1) CAUE : Convention de mission d'accompagnement du projet de construction de logements pour les personnes âgées
- 2) Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- 3) Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)
- 4) Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté (FAAD)
- 5) Contentieux affaire GIRARD : appel du jugement n°1001146-1001147 rendu le 14 avril 2011 par le Tribunal Administratif de Besançon
- 6) Coupe de bois : parcelle 26
- 7) Contrat de la secrétaire de mairie
- 8) Questions diverses

Informations :

- 1) SYDED : Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)
- 2) PLU : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 mai 2011

Le procès verbal de la réunion du Conseil municipal du 27 mai 2011 est adopté, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation que lui a accordé le Conseil municipal par délibération du 4 avril 2008, conformément à l'article L2122-22 du CGCT :

- **Décision n°1** du 10 juin 2011 : relevé topographique de l'ensemble urbanisé correspondant au programme de voirie
 - rue de Salans
 - rue du Bas des Hous
 - rue des Saulniers
 - église

(B.E.J. : 3 000.00 € H.T.).

- **Décision n°2** du 10 juin 2011 : mission de maîtrise d'œuvre pour le revêtement de la rue de Salans.

(B.E.J. : 3 915.00 € H.T.).

- **Décision n°3** du 10 juin 2011 : mission de maîtrise d'œuvre pour des aménagements de sécurité sur la rue de Salans.

(B.E.J. : 2 700.00 € H.T.).

- **Décision n°4** du 10 juin 2011 : mission de maîtrise d'œuvre pour le revêtement de la partie basse de la rue du Bas des Hous et de l'arrêt de bus.

(B.E.J. : 2 700.00 € H.T.).

- **Décision n°5** du 10 juin 2011 : mission de maîtrise d'œuvre pour la création piétonne en bordure de la rue des Saulniers et la création d'un parvis et d'une allée autour de l'église.

(B.E.J. : 3 900.00 € H.T.).

DELIBERATION N°1 : CAUE : Convention de mission d'accompagnement du projet de construction de logements pour les personnes âgées

Dans le cadre du projet de construction de logements pour les personnes âgées au nouveau quartier, le C.A.U.E. assiste la commune.

Il convient donc de conclure une convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage.

Cette convention est conclue pour 12 mois après la date de signature. En cas de besoin, ce terme pourra être reporté par avenant.

La commune est adhérente à l'association du C.A.U.E.

L'exposé de M. le Maire entendu, le Conseil, à l'unanimité, s'engage à :

- adhérer à l'association du C.A.U.E. dans les conditions fixées par son Conseil d'Administration. La cotisation a déjà été réglée.
- décider et conclure l'intervention du C.A.U.E.

DELIBERATION N° 2 : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

M. le Maire explique que le Conseil doit se prononcer sur la proposition du Préfet. Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) prévoit notamment 11 fusions de communautés de communes, réduisant par conséquent de 31 à 21 le nombre dans le département du Doubs.

Concernant la C.C.V.S.V., le schéma prévoit le statu quo, c'est-à-dire aucune modification de son périmètre actuel.

Toutefois, il est indiqué que les réflexions engagées peuvent être poursuivies.

La C.C.V.S.V. a décidé de réaliser une étude conjointe avec la C.A.G.B. concernant l'impact financier et fiscal d'un rapprochement entre les deux E.P.C.I.

Les explications entendues, le Conseil, à l'unanimité, accepte la proposition de S.D.C.I. faite par le Préfet, à savoir le statu quo et la poursuite des réflexions engagées.

DELIBERATION N°3 : Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Ce fonds, mis en place depuis 1991, est alimenté avec les crédits de l'Etat, du département, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0,61 €/habitant.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à statuer sur cette demande.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide (4 voix pour, 4 voix contre, la voix du Maire étant prépondérante) de ne pas participer au fonds de solidarité pour le logement.

DELIBERATION N°4 : Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté (FAAPD)

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de participation de la commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté.

Ce fonds, mis en place depuis 1990, est alimenté avec des crédits de l'Etat, du département, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0.30 €/habitant.

Monsieur le Maire demande au Conseil de statuer sur cette demande.

Après délibération, le Conseil municipal décide (3 voix pour et 5 voix contre) de ne pas participer au Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté.

DELIBERATION N°5 : Contentieux affaire GIRARD : appel du jugement n°1001146-1001147 rendu le 14 avril 2011 par le Tribunal Administratif de Besançon

Par lettre du 21 juin 2011, M. le Greffier en chef de la Cour Administrative d'Appel de Nancy a notifié à la commune la requête présentée par Maître Gauthier NERAUD, Avocat à la Cour, demeurant 2 rue Bouhier 21000 Dijon, pour la Sté GIRARD dont le siège se situe route de Saulon, BP 55, 21220 Gevrey-Chambertin. L'objet de la requête qui a été enregistré sous le n°11NC00962 est le suivant :

La Sté GIRARD demande à la Cour d'annuler le jugement n°1001146-1001147 rendu le 14 avril 2011 par le Tribunal Administratif de Besançon qui rejette sa requête tendant d'une part, à annuler la délibération du 20 juillet 2010 du Conseil Municipal de la commune de Roset-Fluans lui infligeant des pénalités de retard dans le cadre de l'exécution d'un marché de travaux et d'autre part, à obtenir la décharge des pénalités de retard à hauteur de 39 000 euros hors taxes. Conclusions tendant, en outre, à condamner ladite commune à lui verser la somme de 2 500 euros en application de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Considérant que le code général des collectivités territoriales dispose qu'en l'absence de délégation consentie au Maire, le Conseil municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune (article L 2132-1).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise M. le Maire à ester en justice auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nancy pour la requête n°11NC00962 ;

Désigne Maître CORNELOUP demeurant 24 rue Audra à Dijon (21000) pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

DELIBERATION N°6 : Coupe de bois : parcelle 26

Monsieur le Maire propose au Conseil que la parcelle 26 soit vendue de gré à gré à un professionnel.

Monsieur Christophe CANNELLE demande si la vente peut être faite à des habitants.

Monsieur le Maire explique que les habitants de la commune ayant un mode de chauffage au bois se verront attribuer un volume déjà conséquent d'environ 1500 stères.

1- VENTE DE GRE A GRE

1.2.Faible valeur à un professionnel

Vente de gré à gré de la parcelle 26, selon les procédures O.N.F. en vigueur (D1.7.) des produits de faible valeur.

Le Conseil municipal **refuse la mécanisation des coupes.**

Après délibération, le Conseil municipal décide (7 voix pour, 1 voix contre) de vendre la parcelle 26 de gré à gré selon les procédures O.N.F. en vigueur, des produits de faible valeur et donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

DELIBERATION N°7 : Contrat de la secrétaire de mairie

M. le Maire présente la demande de la secrétaire de mairie qui consiste à solliciter un changement de grade.

Vu la demande de Mme PAILLARD Josette, secrétaire de mairie en date du 20 juin 2011 ;

Vu le contrat du 26 février 2011 ;

Considérant l'ancienneté acquise par l'intéressée ;

Considérant que le poste à responsabilités qu'occupe l'intéressée ne correspond pas à son grade actuel ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de transformer le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe en poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, et de promouvoir l'intéressée au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe échelle 6, échelon 7, indice brut 479, indice majoré 416.

Le nouveau contrat qui sera établi par le Centre de Gestion prendra effet au 1^{er} septembre 2011.

Questions diverses

● Incendie :

A la suite de l'incendie d'une partie de la ferme du GAEC de la Chardenière, M. Christophe GESLOT fait remarquer le manque de connaissance du réseau d'eau par la plupart des élus. En effet, celui-ci n'étant plus géré par la Commune, les membres du Conseil n'en ont qu'une connaissance superficielle.

M. le Maire propose aux membres intéressés de faire une visite du réseau.

● Bornes incendie :

Afin de débloquer la situation concernant les bornes incendie, M. André COSTANTINI explique qu'il doit s'entretenir prochainement avec le Président du Syndicat de Byans.

● **Ecole :**

M. Christophe CANNELLE souhaite connaître l'état d'avancement de l'étude de faisabilité.

M. le Maire répond que ce point sera abordé au prochain Conseil de mi-juillet.

● **Fauchage :**

M. Christophe CANNELLE évoque le changement de prestataire concernant le fauchage des routes.

● **Canicule :**

Mme Claudie GARNIER fait part de la situation de Mme VILLA vis-à-vis de la canicule.

M. le Maire répond que Mme VILLA est enregistrée sur le registre et suggère que les membres du CCAS soient sollicités dans le cadre du plan canicule.

● **Logement agricole :**

Mme Josette COUETTE demande si le courrier concernant le logement a été envoyé aux propriétaires concernés.

M. le Maire répond que le courrier est en cours de rédaction.

Informations diverses

● **Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (T.C.F.E.)**

M. le Maire explique au Conseil que le SYDED souhaite instaurer la TCFE qui permettrait de mieux subventionner l'enfouissement des réseaux et l'éclairage public. Un coefficient de 4 serait appliqué pour cette taxe.

Les ménages verraient alors leur facture d'électricité augmentée de 1.50 € par mois (pour une consommation annuelle de 5000 KWh).

● **Projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.)**

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement et de développement durable. Ce point sera présenté en réunion publique le 7 juillet à 20 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 15.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,
Mme Josette COUETTE

Le Maire,
M. Arnaud GROSPERRIN

TABLEAU D'EMARGEMENT		
Prénom NOM	Qualité	Signature
M. Arnaud GROSPERRIN	Maire	
M. Louis MARTIN	1 ^{er} Adjoint	
M. Christophe GESLOT	2 ^{ème} Adjoint	
M. André COSTANTINI	3 ^{ème} Adjoint	
Mme Claudie GARNIER	Conseillère	
M. Martial GOUNAND	Conseiller	Absent
Mme Germaine DEMILLIERE	Conseillère	
Mme Sylvie ZILIO	Conseillère	Absente
Mme Josette COUETTE	Conseillère	
Mme Sophie CRETIN	Conseillère	Absente
M. Christophe CANNELLE	Conseiller	

Le compte-rendu a été affiché le 8 juillet 2011.

TABLEAU DES DELIBERATIONS

N° DELIBERATION	LIBELLE	N° PAGE
1	CAUE : Convention de mission d'accompagnement du projet de construction de logements pour les personnes âgées	2011/23
2	Schéma de coopération intercommunale	2011/24
3	Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)	2011/24
4	Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté (FAAD)	2011/24
5	Contentieux affaire GIRARD : appel du jugement n°1001146-1001147 rendu le 14 avril 2011 par le Tribunal Administratif de Besançon	2011/24
6	Coupe de bois : parcelle 26	2011/24
7	Contrat de la secrétaire de mairie	2011/25